
**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques**

Deuxième réunion

Genève, 15–17 décembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif
d'une gestion rationnelle des produits chimiques
fixé pour 2020**

Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a l'honneur de distribuer les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (voir annexe).
2. À la suite du dialogue de haut niveau tenu pendant sa troisième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est convenue, sur la base des vues exprimées pendant la session, de demander au secrétariat d'établir un document qui énoncerait des orientations générales et des directives indiquant les mesures à prendre pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. Ce document devait être examiné à l'occasion de consultations régionales devant se tenir pendant la période précédant la quatrième session de la Conférence ainsi qu'à la réunion suivante du Groupe de travail à composition non limitée. Ce document, qui était censé être élaboré sous la direction du Bureau et à la fois tenir compte de l'expérience passée et être axé sur l'avenir, devait être examiné plus avant lors de réunions régionales et au sein du Groupe de travail à composition non limitée, afin que la Conférence puisse éventuellement l'examiner à sa quatrième session.
3. Sous la direction du Bureau de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le secrétariat de l'Approche stratégique a dirigé le processus d'élaboration de ce document. Des consultations ont été tenues en ce qui concerne l'élaboration d'orientations générales et de directives, à la fois lors de réunions régionales et par le biais du site web de l'Approche stratégique.
4. Un document d'information a été établi à l'appui des orientations générales et directives et mis à la disposition du Groupe de travail (voir SAICM/OEWG.2/INF/2).

* SAICM/OEWG.2/1.

5. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les orientations générales et directives et faire des observations concernant les priorités et les grandes orientations pour la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, en vue de l'établissement de la version définitive et dans la perspective de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
6. La version définitive des orientations générales et directives sera arrêtée par le Bureau début 2015, compte tenu des contributions apportées pendant la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Elle sera alors présentée pour examen à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Annexe

L'avenir que nous voulons pour la gestion rationnelle des produits chimiques

I. Introduction

1. Au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, les gouvernements ont fixé l'objectif que « d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum » (voir appendice). Cet objectif a ensuite été adopté dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par l'ensemble des parties prenantes à la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en 2006.

2. L'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques aux fins de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement a par la suite été reconnue en nombre d'occasions, notamment par les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ayant participé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en juin 2012. Dans le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons »^a, les participants ont réaffirmé leur attachement à une approche de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à tous les niveaux qui réponde de manière effective, efficiente, cohérente et coordonnée aux questions et défis existants et qui se font jour. Dans sa résolution 1/5, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est félicitée de la contribution importante qu'apporte l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques afin de permettre à tous les acteurs concernés de prendre les mesures requises pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Elle a en outre souligné la nécessité de poursuivre et de renforcer l'implication de multiples secteurs et parties prenantes et de continuer de renforcer l'Approche stratégique.

3. L'Approche stratégique fournit des grandes orientations à l'appui de l'action entreprise en vue de réaliser l'objectif du Sommet mondial. Elle complète les instruments internationaux relatifs aux produits chimiques et aux déchets en incluant les accords multilatéraux sur l'environnement en vigueur et en répondant à la nécessité et à l'importance de se doter de cadres nationaux généraux pour la gestion des produits chimiques. L'Approche stratégique est le seul mécanisme mondial portant sur tous les produits chimiques agricoles et industriels suscitant l'inquiétude, tout au long de leur cycle de vie. Elle a établi une plateforme multisectorielle et multipartite inclusive et globale en vue d'atteindre l'objectif du Sommet mondial, à savoir assurer une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020. Il est tenu compte dans l'Approche stratégique et le Programme de démarrage rapide des aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail. Grâce à sa démarche globale intégrée, l'Approche stratégique permet d'examiner l'ensemble des facteurs intéressant la gestion des produits chimiques en tenant compte de tous les points de vue, notamment le recensement de nouvelles questions de politique générale, et inscrit l'action internationale dans un cadre souple qui complète et dépasse les moyens juridiquement contraignants.

4. Des progrès sensibles ont été accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Toutefois, du fait des évolutions survenues depuis sa définition en 2002 et depuis l'adoption de l'Approche stratégique en 2006, il faut aujourd'hui revoir les plans et stratégies. Pour garantir la pérennité des résultats d'ici à 2020 et au-delà, les parties prenantes doivent tenir compte des avancées réalisées dans le domaine des produits chimiques et des déchets, s'appuyer sur les fondements solides et la dynamique que l'Approche stratégique et le Programme de démarrage rapide ont contribué à créer et utiliser au mieux les ressources.

5. Des documents d'information et une analyse plus approfondis ont été établis à l'appui des orientations générales et directives, qui passent en revue les cinq objectifs de la Stratégie politique globale, les nouvelles questions de politique générale et le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique^b.

^a Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

^b Voir SAICM/OEWG.2/INF/2.

II. Objectif des orientations générales et directives

6. Les orientations générales et directives ont pour objet de donner des lignes directrices et d'identifier des moyens permettant à toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique^c de réaliser l'objectif global d'ici à 2020, y compris des éléments concrets pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie politique globale.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie politique globale

7. Depuis l'adoption de l'Approche stratégique en 2006, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie politique globale. Comme la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques l'a préconisé à sa troisième session, tenue en septembre 2012, les orientations générales et directives doivent tenir compte des principaux résultats obtenus dans le cadre de l'Approche stratégique.

A. Réduction des risques

8. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction des risques fixé par la Stratégie politique globale ont débouché sur le renforcement des mesures transversales de réduction; l'identification de mesures allant au-delà de celles prévues au titre d'instruments juridiquement contraignants; la consolidation des cadres politiques et réglementaires; la mise en place de mesures concernant le respect et l'application, en particulier des procédures régissant l'autorisation des pesticides et l'harmonisation au niveau régional. Ces résultats sont plus visibles dans les pays ayant désigné des correspondants nationaux et sachant coordonner les activités.

9. Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) ont élaboré des outils et des directives pour la gestion des produits chimiques, afin d'appuyer la mise en œuvre des mesures de réduction des risques aux niveaux national et régional. Le Conseil international des associations chimiques a lancé la Charte mondiale Responsible Care en 2006 et concouru financièrement à environ 60 projets entre 2008 et 2012.

B. Connaissances et informations

10. Des progrès ont été accomplis dans la production et l'échange de connaissances et d'informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment grâce aux réunions et ateliers organisés au niveau régional, au renforcement de l'échange d'informations, à la facilitation de la coopération, à l'aide apportée pour la définition des priorités et à l'amélioration de l'exécution au niveau régional.

11. L'Approche stratégique a favorisé le renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations intergouvernementales et élargi la participation des parties prenantes à l'échange de connaissances et d'informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques. Plus de 90 projets, financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, ont contribué à l'établissement ou à la mise à jour de profils nationaux de produits chimiques et à l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques. Par ailleurs, l'Approche stratégique a permis de faire mieux connaître les nouvelles questions de politique générale et favorisé la prise de décisions éclairées concernant l'utilisation et la réglementation futures d'un certain nombre de substances. Ces initiatives ont aidé à combler l'écart entre pays développés et pays en développement en matière de connaissances et d'informations sur toute une série de nouvelles questions de politique générale. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine grâce à l'examen de la nouvelle question de politique générale concernant les substances chimiques incorporées dans les produits. Un mécanisme a été mis en place pour diffuser des informations utiles sur les produits chimiques à tous les groupes de parties prenantes.

^c La Stratégie politique globale prévoit ce qui suit : « Il est entendu que les principales entités concernées par l'Approche stratégique sont les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les individus participant à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, les activités économiques pertinentes, la coopération aux fins du développement, le travail et la science. Les parties prenantes individuelles sont les consommateurs, les éliminateurs, les employeurs, les agriculteurs, les producteurs, les législateurs, les chercheurs, les fournisseurs, les transporteurs et les ouvriers. »

12. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), y compris des outils et documents d'accompagnement. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide a directement participé au financement de 22 projets d'étiquetage des produits chimiques conformément aux normes harmonisées au niveau international et d'évaluation et de renforcement des capacités nationales d'application du Système général harmonisé.

C. Gouvernance

13. L'Approche stratégique a considérablement renforcé l'engagement d'un large éventail de parties prenantes et favorisé l'examen de toute une série de questions, en particulier de sujets ignorés par les accords juridiquement contraignants. Elle compte désormais parmi ses correspondants des représentants de 175 gouvernements (158 représentés par leur ministère de l'environnement ou des affaires étrangères et 17 par leur ministère de la santé, du travail ou de l'agriculture) et de 85 organisations non gouvernementales, dont une large palette de représentants du secteur de l'industrie et de la société civile. Le secrétariat de l'Approche stratégique a facilité les relations, la coordination et la participation de tous les groupes de parties prenantes dans le domaine des produits chimiques et des déchets.

14. Les capacités disponibles pour créer des institutions et les consolider ont été renforcées à l'échelon national dans certains pays, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial. Plus de 80 % des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide ont contribué à la mise en place et au renforcement d'organismes, plans, programmes et activités nationaux de gestion des produits chimiques en vue de l'application de l'Approche stratégique, en faisant fond sur les travaux menés pour mettre en œuvre les accords et initiatives internationaux ayant trait aux produits chimiques. En outre, le Programme de démarrage rapide a directement aidé 10 pays^d à faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs plans nationaux de développement, ce qui s'est traduit par une augmentation des ressources nationales consacrées à la gestion des produits chimiques.

D. Renforcement des capacités et coopération technique

15. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide a été le principal outil utilisé pour mener à bien des activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans le cadre de 168 projets dont le financement au moyen du Fonds avait été approuvé, qui ont exécutés dans 104 pays, répartis comme suit : 52 en Afrique, 38 en Asie et dans le Pacifique, 13 en Europe centrale et orientale, 41 en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 24 dans plusieurs pays à la fois. Parmi ces projets, 149 étaient portés par les gouvernements et 19 par la société civile et 59 concernaient les pays les moins avancés ou les petits États insulaires en développement. La grande majorité des projets appuyés par le Programme de démarrage rapide ont concouru à la création de capacités de mise en place. En outre, ces projets ont sensiblement contribué à faire mieux connaître l'état de la gestion des produits chimiques dans les pays concernés, en ce qu'ils ont permis d'élaborer des instruments juridiques et des cadres de politique générale, de renforcer les capacités institutionnelles et de mieux informer les parties concernées.

16. Le renforcement des capacités et la coopération technique au niveau régional ont été encouragés par le biais du partage et de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques à l'occasion de réunions et forums régionaux sur la question, de projets régionaux financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, d'initiatives menées volontairement par le secteur de l'industrie, de la promotion de partenariats et de la désignation et la participation active des correspondants régionaux de l'Approche stratégique. En outre, les organisations participant à l'IOMC ont appuyé la mise en œuvre des mesures de réduction des risques aux niveaux national et régional.

E. Trafic international illicite

17. Les progrès accomplis sur la question du trafic international illicite, en particulier la fréquence des incidents dans le temps et les quantités de produits concernées, ne sont guère étayés. Les mesures prises par les gouvernements et les industries pour promouvoir le respect des accords multilatéraux sur l'environnement sur la question concernent essentiellement les entreprises du secteur réglementé qui sont en général bien armées pour se conformer aux obligations juridiques. Toutefois, on peut supposer qu'il existe encore un certain volume d'échanges non déclarés de produits chimiques interdits ou de contrefaçon et de déchets dangereux, y compris dans des pays dotés d'une solide législation, du fait

^d Belize, Cambodge, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Libéria, Maurice, Ouganda, Viet Nam et Zambie.

des difficultés que posent la surveillance de ces mouvements et le contrôle du respect effectif des exigences y applicables.

F. Résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie politique globale

18. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie politique globale, mais ils demeurent inégaux d'un objectif à l'autre et toutes les parties prenantes devront encore fournir d'importants efforts transversaux et assurer une meilleure coordination afin d'atteindre l'objectif de 2020 de l'Approche stratégique. En particulier, on a avancé dans les domaines de la réduction des risques, de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la coopération technique, mais moins dans celui de la connaissance et de l'information; en outre, il existe peu de données pour évaluer les progrès accomplis sur la question du trafic international illicite.

IV. Orientations générales en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020

19. Sur la base des contributions apportées à l'occasion des réunions régionales de l'Approche stratégique sur la période 2013-2014, une série de 11 points fondamentaux^e, jugés essentiels aux niveaux national et régional pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques, a été établie :

- a) Régimes juridiques concernant le cycle de vie des produits chimiques et des déchets;
- b) Mécanismes de respect et d'application nationaux, sous-régionaux et régionaux;
- c) Mise en œuvre des conventions internationales pertinentes;
- d) Cadres institutionnels solides et mécanismes de coordination entre les parties prenantes concernées;
- e) Collecte de données et d'informations et systèmes d'échange entre toutes les parties prenantes concernées au moyen d'une méthode fondée sur le cycle de vie;
- f) Participation et responsabilité du secteur, y compris politiques et systèmes de recouvrement des coûts et prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et pratiques des entreprises;
- g) Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- h) Prise en compte des produits chimiques dans les processus budgétaires et les plans de développement nationaux;
- i) Évaluation des risques posés par les produits chimiques par l'application des pratiques optimales;
- j) Capacité renforcée de faire face aux accidents chimiques, y compris les intoxications;
- k) Surveillance et évaluation des incidences des produits chimiques sur la santé et l'environnement.

20. Les parties prenantes devraient définir une série d'activités fondamentales pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, au service de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'étapes intermédiaires au niveau national; guider l'exécution des activités au niveau régional; fixer des priorités au niveau national pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique; établir un pont avec les objectifs de développement durable. Les 11 éléments fondamentaux ci-dessus pourraient constituer un bon point de départ. Le Plan d'action mondial demeure une ressource majeure pour approfondir la définition des activités fondamentales et devrait toujours être pris en compte.

^e Ces 11 points ont été établis sur la base des contributions faites lors des réunions régionales de l'Approche stratégique tenues en 2013 et 2014.

21. Compte tenu des progrès accomplis et des éléments fondamentaux définis par les régions, six domaines d'activité principaux^f sont énumérés ci-dessous, afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie politique globale pour la réalisation de l'objectif global de 2020 :

- a) Renforcer le principe de responsabilité applicable aux parties prenantes : promouvoir et renforcer la participation et l'engagement de multiples secteurs;
- b) Renforcer les cadres législatifs et réglementaires nationaux relatifs aux produits chimiques : améliorer la capacité d'aborder les éléments fondamentaux de la gestion rationnelle des produits chimiques et favoriser la coopération régionale;
- c) Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le programme de développement durable : promouvoir et renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques en tant que composante importante dans la planification du développement et les stratégies et budgets de développement;
- d) Examiner les nouvelles questions de politique générale : continuer de promouvoir des mesures visant à faire face aux problèmes qui ne sont pas recensés dans les accords en vigueur et les travaux en cours et compléter les initiatives entreprises par d'autres organes;
- e) Favoriser l'accès à l'information : faire en sorte que l'information soit davantage disponible à tous les échelons de la société;
- f) Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 : recenser les résultats obtenus, comprendre les lacunes en matière de mise en œuvre et définir des activités prioritaires à mener à bien d'ici à 2020.

22. Les orientations et les mesures à prendre sont présentées ci-dessous pour chacun des principaux domaines d'activité recensés. Chaque domaine contribue directement à la mise en œuvre de chacun des objectifs de la Stratégie politique globale.

A. Renforcer le principe de responsabilité applicable aux parties prenantes : promouvoir et renforcer l'engagement et la participation de multiples secteurs

1. Orientations générales

23. La participation de toutes les parties prenantes et de tous les secteurs concernés, à tous les niveaux, est indispensable à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, tout comme un processus de mise en œuvre transparent et ouvert et la participation du public à la prise de décisions.

24. Il est essentiel que les secteurs concernés, en particulier ceux de la santé, de l'agriculture, du travail et de l'industrie, soient davantage impliqués dans l'examen, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, afin d'établir des bases solides pour la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelon national, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial.

25. Il est nécessaire, d'une part, de renforcer la participation et la responsabilité des entités en aval, dans certains secteurs de l'industrie, pour aborder les questions de la distribution et de l'utilisation des produits chimiques dans la fabrication des produits et tout au long de leur cycle de vie et, d'autre part, d'adopter des principes plus complets concernant la gestion.

2. Mesures à prendre

26. Les parties prenantes devraient prendre des mesures pour s'assurer que les secteurs et parties prenantes intervenant dans la gestion rationnelle des produits chimiques soient représentés de manière équilibrée et que les secteurs autres que l'environnement intensifient leur participation de manière coordonnée. Parmi ces mesures figurent notamment l'établissement et le renforcement de liens avec d'autres accords internationaux et initiatives sur le sujet qui concourent à la prise en compte des produits chimiques dans le programme de développement global.

27. Les correspondants nationaux de l'Approche stratégique devraient coordonner l'action des parties prenantes concernées visant à renforcer la gouvernance de la gestion rationnelle des produits chimiques, en prêtant une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de réduction des risques effectives. Ils devraient mettre l'accent sur les pesticides hautement dangereux et les autres substances qui présentent des risques majeurs avérés dans leurs pays. Ils devraient, en outre,

^f Fondés sur l'analyse présentée dans le document SAICM/OEWG.2/INF/2.

coordonner l'échange d'informations sur ces questions dans leur pays et, avec l'aide des correspondants régionaux, avec d'autres pays.

28. Ils devraient également travailler en amont avec les coordonnateurs nationaux du Règlement sanitaire international à l'Organisation mondiale de la Santé afin de coordonner les activités relatives aux produits chimiques et à la santé et de maximiser les efforts collectifs consentis en matière de gestion des produits chimiques.

29. Tous les secteurs de l'industrie devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, projets et partenariats ayant trait à la gestion rationnelle des produits chimiques. La responsabilité au regard des produits chimiques devrait être étendue, dans le cadre de l'Approche stratégique, des producteurs primaires au secteur de la transformation en aval, en s'appuyant sur les initiatives existantes, le cas échéant. On pourrait employer à la fois des stratégies sectorielles et intersectorielles pour faire participer les utilisateurs de produits chimiques industriels à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

30. Dans un souci d'efficacité, l'IOMC devrait continuer à faire office d'organe de coordination pour les activités et les programmes de travail des organisations intergouvernementales. Les pays devraient expliquer aux organes directeurs compétents des organisations participant à l'IOMC qu'il importe d'appliquer l'Approche stratégique en vue de promouvoir sa prise en compte dans les programmes et les projets. D'autres organes de coordination, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement, devraient continuer à coopérer avec les organisations de l'IOMC afin de mettre en œuvre l'Approche stratégique et de favoriser un appui cohérent à l'échelle du système aux efforts entrepris pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Enfin, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devrait apporter un appui administratif et programmatique au secrétariat de l'Approche stratégique.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

31. Ce domaine d'activité contribue à la réalisation de tous les objectifs de la Stratégie politique globale, en particulier en ce qui concerne la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique. Promouvoir énergiquement la gestion rationnelle des produits chimiques dans chaque secteur concerné et mettre en place des programmes dans tous les secteurs permettront de maximiser les effets des activités collectives entreprises pour renforcer les capacités. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies d'aide aux pays devrait au bout du compte garantir que cette question constitue une composante importante des cadres politiques nationaux.

B. Renforcer les cadres législatifs et réglementaires nationaux relatifs aux produits chimiques : améliorer la capacité d'aborder les éléments fondamentaux de la gestion rationnelle des produits chimiques et favoriser la coopération régionale

1. Orientations générales

32. Il faut d'urgence définir et renforcer la réglementation et le contrôle des produits chimiques dans un certain nombre de pays et élargir la coopération en vue de renforcer la capacité des pays en développement ou en transition d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et de promouvoir le transfert de technologies plus propres et plus sûres vers ces pays. Certains pays développés rencontrent également des difficultés pour atteindre l'objectif fixé pour 2020.

33. Il est essentiel que chacun des 11 éléments recensés ci-dessus, ou un maximum d'entre eux, soit mis en place aux niveaux national et régional afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques.

2. Mesures à prendre

34. En travaillant avec les secteurs et les parties prenantes concernés, les gouvernements devraient adopter les cadres législatifs et réglementaires nationaux requis et se doter des capacités nécessaires pour assurer en gros la gestion rationnelle des produits chimiques. Les organisations participant à l'IOMC devraient continuer d'aider les pays à recenser leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de promouvoir l'élaboration et l'utilisation d'orientations sur le sujet, ainsi que l'adoption d'instruments et de méthodes politiques adaptées à ces pays.

35. Par le biais de l'approche multisectorielle et pluripartite, les correspondants nationaux de l'Approche stratégique devraient identifier les principaux acteurs aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer la capacité des organismes chargés de la santé, du travail, de la planification et de l'agriculture, entre autres, d'établir des priorités.

36. Les parties prenantes devraient contribuer au renforcement institutionnel au niveau national dans le domaine des produits chimiques et des déchets et, en particulier, prendre des mesures pour appliquer l'approche intégrée, notamment en fournissant des ressources au titre du Programme spécial adopté en juin 2014 à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

37. Les parties prenantes devraient s'assurer que les mesures qui seront prises abordent les éléments identifiés par les régions et s'appuient sur les importantes contributions apportées dans le cadre des projets du Programme de démarrage rapide. Les résultats de ces projets devraient être pris en compte dans les systèmes nationaux de manière à garantir un appui et un engagement continus. Les parties prenantes devraient prendre en considération les conclusions de l'évaluation des effets produits par le Programme de démarrage rapide, qui seront disponibles à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ainsi que les facteurs de réussite et les enseignements tirés dans le cadre du programme. Il faudrait appuyer et promouvoir la coopération régionale, Nord-Sud et Sud-Sud et l'exécution d'activités dans le cadre de l'action qui sera menée à l'avenir en la matière.

38. S'agissant du trafic international, toutes les parties prenantes devraient contribuer à améliorer la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique afin de renforcer les capacités des principaux acteurs, tels que les agents des douanes et de la police des frontières, notamment par le biais d'initiatives existantes, comme celle des « Douanes vertes ». En tirant parti des initiatives existantes chaque fois que cela est utile, les autorités nationales devraient renforcer le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier en réglementant et en contrôlant la production, le transport et l'utilisation des produits chimiques et déchets dangereux en vue de prévenir le trafic, et en promouvant la coopération régionale.

39. Les mécanismes d'exécution au niveau régional devraient être utilisés de manière plus efficace par les parties prenantes de l'Approche stratégique. On pourrait y parvenir en faisant participer davantage les centres disposant de toute une gamme de compétences, tels que les centres régionaux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les bureaux régionaux de l'OMS, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les centres conjoints PNUE/ONUDI pour une production moins polluante.

40. Les parties prenantes devraient examiner si et comment les connaissances et l'expérience acquises par le secrétariat de l'Approche stratégique en fournissant des services d'appui au Programme de démarrage rapide pourraient également être appliquées aux activités futures.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

41. Les mesures prises pour renforcer les cadres législatifs et réglementaires nationaux relatifs aux produits chimiques contribueront également à la réalisation de tous les objectifs de la Stratégie politique globale, en particulier en ce qui concerne la gouvernance, le trafic international et la réduction des risques.

C. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans le programme de développement durable : promouvoir et renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques en tant que composante importante dans la planification du développement et les stratégies et budgets de développement

1. Orientations générales

42. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les plans nationaux de développement des pays en développement et dans les priorités de l'aide internationale au développement des pays développés contribuera au remaniement des budgets, en offrant la possibilité d'un financement national et international de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

43. Les objectifs de développement durable offrent une occasion d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020 et au-delà. Il est essentiel de tenir véritablement compte des produits chimiques et des déchets dans ces objectifs pour obtenir tous les effets voulus.

2. Mesures à prendre

44. Conscients des différents rôles des parties prenantes, tous les acteurs participant aux processus de planification au niveau national doivent comprendre l'intérêt de la gestion rationnelle des produits chimiques pour d'autres objectifs de développement durable, tels que ceux liés à l'élimination de la pauvreté, la santé, la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. Les correspondants nationaux devraient associer les ministères concernés aux activités menées.

45. Toutes les parties prenantes devraient contribuer à établir, démontrer et faire connaître la valeur économique de la gestion rationnelle des produits chimiques en des termes compréhensibles par tous les acteurs participant à la planification et à l'établissement des budgets au niveau national. Les avantages de l'action, d'une part, et les coûts de l'inaction, d'autre part, devraient être abordés en priorité.

46. Certains pays ont institutionnalisé l'intégration et commencent à enregistrer des résultats tangibles. Toutefois, ils doivent intensifier davantage leurs efforts d'intégration. Les parties prenantes devraient agir de manière concertée pour inclure les produits chimiques et les déchets dans les plans et stratégies nationaux afin d'indiquer aux gouvernements, aux donateurs et aux organisations intergouvernementales qu'il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources internes et externes.

47. Les parties prenantes devraient rechercher des moyens de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination, la prise de décisions et le suivi liées à l'intégration et de rationaliser les efforts visant à stimuler la coopération et la coordination aux niveaux régional et mondial par le biais des mécanismes d'exécution existants.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

48. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques favorise la réalisation de chacun des cinq objectifs de la Stratégie politique globale. Les activités dans ce domaine contribuent, en particulier, à la mise en œuvre des objectifs concernant la gouvernance, la connaissance et l'information et le renforcement des capacités et la coopération technique. En outre, elles encourageront l'intensification de la production et de la diffusion de connaissances et d'informations sur les avantages que présente l'action, ainsi que sur les incidences financières estimées ou autres incidences qui découleraient d'une gestion non rationnelle des produits chimiques, et favoriseront ainsi l'adoption de principes d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans chacun des secteurs concernés.

D. Examiner les nouvelles questions de politique générale : continuer de promouvoir des mesures visant à faire face aux problèmes qui ne sont pas recensés dans les accords en vigueur et les travaux en cours et compléter les initiatives entreprises par d'autres organes

1. Orientations générales

49. De nouvelles questions de politique générale ont été recensées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques[§], ce qui démontre la vaste portée et les effets possibles des activités qui peuvent être entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique. En effet, du fait de son caractère non contraignant, l'Approche fournit un cadre pour l'examen des risques liés à ces nouvelles questions et des mesures à prendre pour y faire face et contribue à renforcer la sensibilisation et l'intervention aux niveaux national, régional et mondial.

50. Les nouvelles questions de politique générale relatives aux substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques, aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés, aux substances chimiques incorporées dans les produits et aux perturbateurs endocriniens offrent la perspective d'aborder de vastes groupes de produits chimiques en même temps. Elles marquent le passage d'une approche substance par substance à une autre, plus générale, fondée sur l'identification et la gestion des risques posés par les produits chimiques et pouvant permettre d'accomplir de progrès importants sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà. Par conséquent, quand elles se penchent sur les nouvelles questions de politique générale, les parties prenantes de l'Approche stratégique devraient d'abord examiner dans quelle mesure ces questions seraient déjà abordées par le biais de la mise en œuvre de composantes du Plan d'action mondial

[§] Les nouvelles questions de politique générale sont notamment les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques et les perturbateurs endocriniens.

existant. Toute lacune constatée devrait alors faire l'objet d'un dossier et donner lieu à des mesures concrètes.

51. Les parties prenantes à l'Approche stratégique dans les pays où les peintures au plomb sont encore utilisées devraient poursuivre les activités qu'elles mènent pour réglementer le plomb dans les peintures et renforcer cette action en ce qu'elle contribue à l'objectif de réduction des risques d'ici à 2020.

2. Mesures à prendre

52. Les parties prenantes à l'Approche stratégique devraient continuer de promouvoir les efforts concernant les nouvelles questions de politique générale, en suscitant une plus grande attention politique sur ces questions et en renforçant la coordination, la collaboration et la coopération entre les parties prenantes concernées.

53. Il pourrait se révéler utile de créer un mécanisme ou un processus visant à donner des orientations scientifiques et définir des priorités pour la suite à donner aux nouvelles questions de politique générale en ce qu'il permettrait de donner aux décideurs une analyse et une catégorisation de ces questions, de coordonner leur examen et leur hiérarchisation et de rechercher des synergies avec d'autres questions de manière systématique. Les parties prenantes souhaiteraient peut-être envisager de créer une nouvelle structure de gouvernance ou de modifier la structure en place, ce qui serait utile pour gérer et appuyer les nouvelles questions de politique générale et établir les priorités entre les mesures d'intervention nécessaires.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

54. La poursuite des activités dans ce domaine contribue en particulier à la mise en œuvre des objectifs concernant la réduction des risques, la connaissance et l'information et le renforcement des capacités et la coopération technique. Ce domaine appuie, entre autres, les efforts entrepris pour combler l'écart entre pays développés et pays en développement, en encourageant et en facilitant l'utilisation judicieuse des travaux déjà réalisés et des modèles pour la gestion des produits chimiques établis par d'autres pays ou organisations internationales; en proposant des données scientifiques objectives de sorte qu'il en soit tenu compte dans les évaluations des risques et la prise de décisions à ce sujet; en établissant ou en renforçant des partenariats et des mécanismes de coopération technique.

E. Favoriser l'accès à l'information : faire en sorte que l'information soit davantage disponible à tous les échelons de la société

1. Orientations générales

55. L'Approche stratégique favorise le renforcement de l'interface scientifique et politique et encourage l'action concertée concernant les priorités mondiales, notamment les initiatives menées volontairement par l'industrie, la gestion responsable des produits et l'échange d'informations.

56. L'absence de mécanisme d'échange d'informations a des conséquences énormes sur les activités d'intégration, de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Un système d'échange d'informations plus abouti et plus pérenne est nécessaire pour encourager toutes les parties prenantes à accroître les contributions et renforcer l'échange d'informations.

57. Les entreprises, les organisations de la société civile et les gouvernements devraient rechercher ensemble des moyens efficaces de communiquer les ingrédients des produits, les outils de sélection comparative et les évaluations des solutions de remplacement et mettre ces informations à la disposition des travailleurs, des utilisateurs et des consommateurs. Le programme sur les substances chimiques incorporées dans les produits doit s'attaquer aux difficultés liées à la diversité et au grand nombre de secteurs de biens de consommation concernés, qui entravent les efforts entrepris pour mettre au point une approche véritablement globale.

2. Mesures à prendre

58. En coordination avec le Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de la Commission économique pour l'Europe, l'IOMC devrait recenser les besoins et les moyens d'encourager et d'appuyer davantage la mise en œuvre coordonnée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques aux niveaux national et régional.

59. Les parties prenantes de l'Approche stratégique devraient convenir d'un plan pour définir l'objectif, l'approche globale, les composantes, les responsabilités ainsi que les moyens d'exécution et le fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations et évaluer l'utilisation qui pourrait être faite des mécanismes existants. Faute de ressources financières supplémentaires, il faudrait prendre en considération des mécanismes complémentaires, tels que le centre d'échange commun aux

Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables relevant du Service de la consommation et de la production durables de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, ou d'autres ressources de l'IOMC.

60. Les industries devraient revoir leur approche consistant à classer les informations commerciales comme confidentielles pour s'assurer que, tout en protégeant leurs intérêts légitimes, elles n'entravent pas la diffusion d'informations utiles liées à la santé, la sécurité et l'environnement aux fournisseurs, distributeurs, travailleurs, utilisateurs et consommateurs.

61. Les parties prenantes devraient appuyer le projet concernant la nouvelle question de politique générale relative aux substances chimiques incorporées dans les produits visant à mettre au point un programme international volontaire d'informations sur ces substances tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de leur cycle de vie, en vue de faciliter et d'orienter la communication, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur ces substances pour tous les groupes de parties prenantes.

62. Les producteurs et les fournisseurs de produits chimiques devraient mettre les informations relatives à l'exposition et aux dangers à la disposition des distributeurs, travailleurs, utilisateurs et consommateurs à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, afin que les produits chimiques puissent être produits, utilisés et éliminés de manière sûre et écologiquement rationnelle. Les producteurs de substances chimiques devraient travailler avec les utilisateurs pour identifier les risques associés qui peuvent être gérés en recourant à des substances ou des procédés moins dangereux.

63. Les parties prenantes de l'Approche stratégique devraient élaborer et renforcer des systèmes intégrés de suivi et de surveillance sanitaire et environnementale mondiaux, régionaux et nationaux afin de contribuer à ce que des décisions fondées sur des données factuelles soient prises en temps opportun concernant la gestion des produits chimiques. En outre, un mécanisme devrait être mis en place pour faciliter l'accès à l'information sur les conséquences des produits chimiques pour la santé et l'environnement.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

64. Ce domaine d'activité contribue à la mise en œuvre des objectifs concernant la connaissance et l'information, la réduction des risques et le trafic international. Les activités y associées encouragent l'application de mesures préventives, telles que la prévention de la pollution; visent à diffuser des normes fondées sur la recherche scientifique, des procédures de gestion des risques et des systèmes d'échange d'informations; renforcent les capacités nationales et régionales en matière d'échange d'informations en vue de prévenir et de contrôler le trafic international.

F. Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 : recenser les résultats obtenus, comprendre les lacunes en matière de mise en œuvre et définir des activités prioritaires à mener à bien d'ici à 2020

1. Orientations générales

65. Pour garantir le niveau d'appui politique et financier nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 2020 d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques, il est essentiel de démontrer que des progrès crédibles continuent d'être réalisés.

66. Le secrétariat a mis en place des examens périodiques^h de la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes, qui sont présentés à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et se fondent sur les 20 indicateurs de progrès que la Conférence internationale a définis à sa deuxième session sur la base des contributions des gouvernements et d'autres parties prenantes. Plusieurs parties prenantes à l'Approche stratégique ont apporté des contributions utiles pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment l'IOMC, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (IPEN) et le Conseil international des associations chimiques.

67. Les mécanismes en vigueur de communication de données de l'Approche stratégique sont utiles pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Toutefois, les parties prenantes à l'Approche stratégique devront définir et indiquer des moyens supplémentaires de faire la preuve de ces progrès. Ces moyens varieront d'un pays à l'autre et, partant, les correspondants nationaux devraient prendre immédiatement l'initiative de déterminer, de décrire et

^h SAICM/OEWG.2/8, annexe.

– autant que faire se peut – de quantifier des indicateurs de progrès dans leur pays. Ce faisant, ils devraient tenir compte du plan d'action mondial, en particulier de ses indicateurs de progrès.

2. Mesures à prendre

68. Les parties prenantes devraient évaluer l'utilisation qui sera faite des 20 indicateurs actuels, suivre les progrès globaux dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 ainsi que leur utilité, et examiner leur lien avec les objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des aspects non quantitatifs des progrès. Elles devraient mettre en place des mécanismes permettant que les données soient communiquées en temps opportun, le but étant que davantage de données soient communiquées à l'avenir.

69. Les parties prenantes devraient examiner le rapport sur la participation du secteur de la santéⁱ et mettre en pratique les enseignements tirés dans l'élaboration d'une stratégie pour intensifier la participation des représentants des secteurs économiques dans les réunions, projets et initiatives de l'Approche stratégique et ainsi faire en sorte qu'ils se sentent davantage concernés, ce qui est essentiel pour obtenir des résultats positifs et durables concourant à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

70. Il faudrait encourager les parties prenantes dans chaque pays à s'engager aux côtés du correspondant national pour fournir d'autres exemples ou indicateurs de progrès, qui devraient être quantifiés chaque fois que cela est possible. Autant que faire se peut, elles devraient employer les indicateurs de progrès du Plan d'action mondial mais aussi en concevoir d'autres qui soient aisément mesurables.

3. Contribution aux objectifs de la Stratégie politique globale

71. Renforcer les capacités d'évaluation de la mise en œuvre de l'Approche stratégique aidera globalement la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en particulier, à s'acquitter de ses fonctions d'évaluation en la matière afin de mesurer les progrès au regard de l'objectif fixé pour 2020 et de prendre des décisions stratégiques, d'assurer la programmation, d'établir des priorités et de mettre à jour l'approche si nécessaire. En recensant les résultats obtenus, en comprenant les lacunes dans la mise en œuvre et en définissant des activités prioritaires à mener à bien d'ici à 2020, on pourrait accomplir des progrès optimaux sur la voie de la réalisation de chacun des cinq objectifs de la Stratégie politique globale d'ici à 2020.

V. Utilisation plus rationnelle des ressources pour atteindre l'objectif fixé pour 2020

72. À ses deuxième et troisième sessions, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a dit savoir qu'il était nécessaire de disposer de ressources financières stables et prévisibles reposant sur une base de donateurs plus large, à la fois aux niveaux national et mondial, pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. À sa troisième session, la Conférence internationale a en outre reconnu dans sa résolution III/1 que cela devrait s'appuyer sur trois volets complémentaires d'une approche intégrée du financement, à savoir l'intégration, la participation de l'industrie et le financement externe. Par conséquent, les parties prenantes à l'Approche stratégique doivent prendre des mesures pour appliquer l'approche intégrée et susciter la participation de davantage de donateurs pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie politique globale jusqu'en 2020, notamment en mobilisant des fonds pour financer le fonctionnement du secrétariat de l'Approche stratégique et aider les parties prenantes pendant cette période.

73. Globalement, d'importants progrès ont été accomplis dans l'examen du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment par le biais de processus menés dans le cadre du PNUE, qui incluent notamment une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la création d'un Programme spécial pour appuyer le renforcement institutionnel au niveau national dans le domaine des produits chimiques et des déchets en vue de la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata et de l'Approche stratégique. Les gouvernements ont approuvé une augmentation sensible des ressources financières disponibles pour les produits chimiques et les déchets au titre du Fonds pour l'environnement mondial, notamment pour l'Approche stratégique. La base de donateurs de l'Approche stratégique a été élargie et on se félicite des progrès accomplis dans la prestation d'une assistance technique et financière pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en termes de nombre total de pays proposant ces deux types d'assistance et de proportion de pays ne figurant pas

ⁱ SAICM/OEWG.2/8, annexe.

sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques^j.

74. Les pays devraient prendre des mesures pour encourager davantage la participation de l'industrie, notamment l'élaboration de politiques relatives aux responsabilités du secteur de l'industrie et des administrations nationales. Ils devraient en outre concevoir des solutions financières ainsi que des mécanismes et instruments économiques adaptés pour financer les coûts associés aux régimes de gestion des produits chimiques au niveau national. Tous les acteurs participant aux processus nationaux de planification doivent tenir compte des coûts et des avantages économiques découlant de la fourniture de ressources pour la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris la justification de l'intégration, et du développement des capacités nécessaires pour évaluer les coûts de l'inaction face aux questions liées aux produits chimiques aux niveaux national, régional et mondial.

75. L'industrie devrait davantage renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques dans la conception, la production et l'utilisation des substances chimiques et des produits associés. Il faudrait encourager plus activement la contribution de ce secteur, d'une part en veillant à ce qu'il participe directement, en favorisant et en consolidant les partenariats, les initiatives volontaires et le dialogue, et en élaborant des politiques qui définissent les rôles de l'industrie et des gouvernements et l'obligation qu'ils ont de partager la responsabilité et les coûts de la gestion rationnelle des produits chimiques; et d'autre part en exploitant davantage les instruments économiques afin de s'assurer que les coûts de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui leur reviennent soient pris en charge par les industries.

76. S'agissant du financement externe, les parties prenantes à l'Approche stratégique devraient obtenir des fonds auprès de sources d'aide nouvelles et novatrices et donner des orientations sur l'utilisation des ressources disponibles au titre du sixième cycle de reconstitution du FEM, dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Elles devraient en outre fournir des ressources pour la mise en œuvre effective du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata et de l'Approche stratégique.

77. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les priorités de planification du développement national et dans les processus et budgets de développement nationaux peut influencer la coopération multilatérale et bilatérale en matière d'aide au développement en favorisant la prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les priorités de financement, en tant que domaine prioritaire ou question transversale, dans l'élaboration des politiques et dans l'application des textes réglementant la production et l'utilisation des produits chimiques.

VI. Approche globale pour la poursuite de la collaboration à long terme

78. D'après les prévisions, la production et l'utilisation de produits chimiques devraient continuer d'augmenter dans le monde, même au-delà de 2020, et seront plus marquées dans les pays en développement ou en transition. Il faudra donc, même au-delà de 2020, disposer de capacités solides en matière de gouvernance, d'échange de connaissances et d'informations et de réduction des risques pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques.

79. On sait qu'il est utile de continuer d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. La nécessité de prévenir ou de réduire autant que possible les effets néfastes graves des produits chimiques et des déchets dangereux sur la santé des êtres humains et l'environnement demeurera l'un des fondements de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et pourrait déboucher sur la définition d'autres objectifs et indicateurs assortis d'un calendrier précis^k.

^j D'après les réponses reçues figurant dans le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur la période 2011–2013 (voir SAICM/OEWG.2/INF/4).

^k UNEP/EA.1/5/Add.2, annexe, par. 12.

Appendice

Paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg¹

23. Renouveler l'engagement pris dans Action 21 de gérer de manière sûre les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé humaine et de l'environnement, entre autres, afin que d'ici à 2020 les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum, en recourant à des procédures d'évaluation des risques transparentes et basées sur les sciences et à des méthodes de gestion des risques basées sur les sciences, en tenant compte du principe de précaution énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et soutenir les pays en développement pour le renforcement de leurs capacités à gérer de manière sûre les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière. Il s'agit notamment d'agir à tous les niveaux pour :

a) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, afin qu'elle puisse entrer en vigueur d'ici à 2003, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, afin qu'elle puisse entrer en vigueur d'ici à 2004, et encourager et améliorer la coordination, ainsi que le soutien aux pays en développement en vue de la mise en œuvre de ces instruments;

b) Élaborer plus avant, d'ici à 2005, une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et demander instamment au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, aux organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques et aux autres organismes internationaux et acteurs compétents de collaborer étroitement à cet effet, lorsqu'il convient de le faire;

c) Encourager les pays à mettre en œuvre dès que possible le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques, de façon à ce qu'il soit pleinement opérationnel d'ici à 2008;

d) Encourager les partenariats pour promouvoir des activités visant à accroître le recours à une gestion respectueuse de l'environnement des produits chimiques et des déchets dangereux, à mettre en œuvre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, à accroître la sensibilisation aux problèmes que posent les produits chimiques et les déchets dangereux et à encourager la collecte et l'utilisation de données scientifiques supplémentaires;

e) Promouvoir, d'une manière qui soit compatible avec les obligations énoncées dans les instruments internationaux pertinents comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, les efforts visant à empêcher le trafic illégal de produits chimiques dangereux et de déchets dangereux et à prévenir les dégâts résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;

f) Encourager la production d'une information cohérente et intégrée sur les produits chimiques, notamment au moyen des registres nationaux des émissions et transferts de matières polluantes;

g) Promouvoir une réduction des risques liés aux métaux lourds qui présentent un danger pour la santé des êtres humains et pour l'environnement, y compris en passant en revue les études pertinentes, comme l'évaluation mondiale du mercure et de ses composés à laquelle a procédé le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.